

LA CFDT POSE SES EXIGENCES

LA NÉGOCIATION SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT) EST EN COURS. ELLE A ÉTÉ ENTAMÉE À LA DEMANDE DE LA CFDT, ET SE CLÔTURERA AU MOIS DE SEPTEMBRE PROCHAIN. IL EST DONC IMPORTANT DE FAIRE UN POINT ET D'ABORDER LES PRINCIPES QUI NOUS TIENNENT À CŒUR. IL SERA ENSUITE TEMPS D'EN RÉDIGER PLUS PRÉCISÉMENT LES CONTOURS.

DONNER LA PAROLE AUX SALARIÉS.

Pour cela, il convient de partir des questionnaires diffusés au printemps, dont le taux de retour est important, puisque 2 salariés sur 3 ont répondu.

CONCILIATION VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE.

C'est un facteur déterminant du bien-être au travail. La CFDT a d'ores et déjà proposé plusieurs pistes de réflexion permettant de les associer au mieux. Nous y reviendrons ultérieurement.

De même le droit à l'erreur est une de nos principales demandes, afin d'éviter certaines dérives ou contraintes pour les salariés.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL :

au plus proche
et AVEC les salariés

ASSOCIATION DE TOUS AUX ÉVOLUTIONS DE L'ENTREPRISE.

Le bien-être au travail, c'est aussi l'association des salariés aux changements, l'environnement physique des postes et des lieux de travail, la charge de travail, la clarté des rôles, l'intérêt et la qualité du travail, le sentiment d'équité et de reconnaissance de ses managers... **Chacun d'entre nous doit s'exprimer sur son ressenti !**

MISE EN PLACE DE GROUPES DE PAROLE, ANIMÉS PAR ET POUR LES SALARIÉS.

Nous devons nous approprier ces espaces de discussion pour nous exprimer entre autres sur la réalité de notre travail. La CFDT demande à ce que ces groupes multi-métiers se tiennent dans chaque établissement, qu'ils soient animés par des salariés sensibles à la QVT, issus des différentes filières métiers d'ASF. Ces salariés volontaires doivent bénéficier du temps nécessaire à cette mission et des formations indispensables pour la mener à bien.

Aucun sujet ne doit être tabou. La liberté de parole doit en être le maître mot.

Pour la CFDT, il est capital que les grands principes qui devraient, espérons-le, faire consensus ne restent pas un simple recueil de bonnes intentions. C'est pourquoi les expérimentations qui seront menées, les partages de bonnes pratiques - entre autres - doivent permettre de concrétiser les attentes de celles et ceux qui vivent tout ceci au quotidien : les salariés, TOUS LES SALARIÉS.